

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INTERNAT
ET AU POST-INTERNAT EN MEDECINE GENERALE
EN CORSE 2019/2022/IPI-MED**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis 2004, la première année commune aux études de santé (PACES) est inscrite à la carte des formations de l'Université de Corse. L'ouverture de cette classe universitaire offre l'opportunité aux jeunes corses d'étudier dans une université à taille humaine à proximité de leur famille. Son succès ne s'est pas démenti et ses effectifs sont en augmentation constante (66 étudiants pour la promotion de 2004 ; 215 étudiants pour la promotion 2019).

Dès 2016, l'effet positif de cette première année peut se mesurer à l'aune des premières installations de médecins qui en sont issus. Il s'agit du socle de la promotion de l'exercice médical en Corse.

Puis, dans la même logique, dès l'année universitaire 2006-2007, les premiers stages d'internes en médecine générale se mettent en place et on comptabilise quatre internes, issus des facultés de Marseille et de Nice, ayant effectué leurs stages de médecine générale en Corse auprès de six médecins généralistes formés comme Maîtres Universitaires de Stage.

La Corse est une zone de stages de médecine générale périphérique, coopérant avec les deux facultés de médecine de Nice et Marseille.

En novembre 2007, les départements de médecine générale (DUMG) des facultés de médecine de Nice et Marseille, l'Université de Corse, avec la participation de la Collectivité Territoriale de Corse et des conseils généraux de Haute-Corse et Corse-du-Sud, ont mis en place un projet de développement des stages obligatoires ou facultatifs de troisième cycle d'études médicales auprès des maîtres de stage corses. Une réorganisation complète de la formation des Maîtres de stage universitaires et internes en médecine générale a été mise en place.

En novembre 2010, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse ont renforcé ce partenariat, avec une implication plus forte de l'Université. Afin de faciliter les stages sur le territoire, une indemnité transport-logement est versée pour les stagiaires en médecine générale. De plus, l'Institut Universitaire de santé de Corse organise des enseignements délocalisés de troisième cycle en médecine générale. De 2010 à 2019, on accueille en Corse en moyenne 27 stagiaires chaque année.

Les stages proposés permettent à la fois de découvrir le territoire et les modes d'exercice et de créer des rencontres avec de possibles futurs associés ou collaborateurs. Les échanges avec les maîtres de stage incitent également les jeunes médecins à l'installation.

Il est indéniable qu'un étudiant s'installera prioritairement dans un lieu qu'il connaît.

La formation, de la mise en place de la PACES à la facilitation des stages au cours des études, est un formidable levier dans la problématique de l'accès aux soins.

Ainsi, la Corse devant subir d'ici 2030 une importante chute de densité médicale en raison notamment des départs en retraite des effectifs médicaux insulaires, il est nécessaire de continuer à faciliter les conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants dans ces stages pour favoriser la découverte et l'ancrage territorial.

En ce sens, une convention-cadre relative à l'internat et au post internat de médecine en Corse a été signée le 9 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse, les facultés de Médecine de Marseille, de Nice, l'Université de Corse, l'URPS des médecins libéraux de Corse, les conseillers ordinaires et l'ARS de Corse qui ont décidé de s'associer, dans le respect des prérogatives propres à leurs missions, afin de trouver des pistes amélioratives s'agissant de l'accès aux soins sur le territoire. Il y est prévu notamment d'améliorer et de développer la formation, l'accueil des internes en stages et l'installation dans les zones fragiles.

Ce programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse, d'une durée de quatre ans, objet du présent rapport, est la première convention d'application découlant de la convention-cadre précitée.

Il pérennise et améliore les conditions d'accueil et d'accompagnement des internes par :

- la revalorisation de l'indemnité de transport-logement des internes pour la première fois depuis sa création en 2010,
- la création d'une bonification destinée aux internes réalisant leur stage en zones identifiées comme fragiles s'agissant d'accès aux soins,
- le maintien et le développement d'enseignements délocalisés grâce au partenariat entre l'Université de Corse et celles d'Aix-Marseille et de Nice,
- le maintien de la prise en charge des frais des MSU (formations, transports-logement),
- la création d'une aide semestrielle afin de couvrir les frais de déplacement des stagiaires à l'occasion de séminaires obligatoires à Nice ou à Marseille,
- la mise en place d'actions de communication, de colloques ou conférences pour reconnecter les acteurs du secteur et permettre aux futurs médecins de préparer au mieux leur installation,
- la réalisation d'un suivi qualitatif des stagiaires par l'Institut Universitaire de la Santé.

Enfin, les étudiants ont exprimé par la voix de leurs représentants le vœu d'être en Corse, entouré de leurs proches, pour soutenir leur thèse.

Par ce programme, l'Université organisera pour la première fois la soutenance de thèse de médecine en ses murs. Cette mesure, au-delà du symbole, marque l'attachement fort des jeunes pour leur territoire et leur université. Répondre à ce souhait permet de valoriser la formation à l'Université de Corse et d'encourager les retours des jeunes médecins.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1- D'approuver le présent rapport « programme de soutien à l'internat et au post internat en médecine générale en Corse/IPI-MED 2019-2022 ».
- 2- D'approuver l'affectation de 852 725 € au profit de l'Université de Corse.
- 3- D'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens « programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en corse/IPI-Med 2019- 2022 ».
- 4- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à constituer le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation.
- 5- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens « programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse 2019- 2022/IPI-Med » et les différentes pièces réglementaires autres nécessaires à la bonne réalisation de cette dernière (avenant...).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.